



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 214.

M. ISLEIFSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 214 — *Loi modifiant la Loi sur les personnes disparues (alerte silver)/The Missing Persons Amendment Act (Silver Alert)*.

Il s'élève un débat.

M. ISLEIFSON intervient.

MM. SWAN, WHARTON, GERRARD et WIEBE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SWAN, WHARTON, GERRARD et WIEBE interviennent. M. MARCELINO (Tyndall Park) exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. TEITSMA présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Protection des enfants et des jeunes contre le matériel à caractère sexuel explicite et violent en ligne

Attendu :

qu'il est extrêmement important que nous protégeons les enfants et les jeunes contre le matériel à caractère sexuel explicite et violent en ligne afin de créer une société libre de harcèlement, d'exploitation, d'abus et de violence de nature sexuelle;

que la majorité du matériel sexuellement explicite contient des actes de violence, de domination, de dégradation et d'humiliation à l'égard des femmes et des hommes;

que les consommateurs de ce matériel sont souvent d'âge mineur et que l'âge moyen auquel les garçons y sont exposés pour la première fois est de 12 ans;

que le fait d'exposer un enfant à du matériel à caractère sexuel explicite et violent est une forme d'abus sexuel;

que l'article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies exige du Canada qu'il élabore des lignes directrices appropriées destinées à protéger les enfants contre l'information et le matériel « qui nuisent à [leur] bien-être »;

qu'en déposant la *Loi sur la sensibilisation et la prévention en matière de violence à caractère sexuel*, le gouvernement provincial sensibilise la population pour prévenir la violence et le harcèlement à caractère sexuel sur tous les campus du Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba dénonce la facilité avec laquelle les enfants et les jeunes ont accès à du matériel sexuellement explicite à contenu violent et dégradant en ligne et qu'elle soit exhortée à demander au gouvernement fédéral d'adopter une loi voulant que soit vérifié de façon efficace l'âge des personnes accédant au contenu destiné aux adultes sur le Web.

Il s'élève un débat.

M. TEITSMA intervient.

M^{me} FONTAINE, M^{me} la ministre SQUIRES, M^{mes} KLASSEN et GUILLEMARD, M. SWAN ainsi que M^{me} LAMOUREUX posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{mes} FONTAINE et GUILLEMARD, M. SWAN, M^{me} KLASSEN ainsi que M^{me} la ministre SQUIRES interviennent. M^{me} LATHLIN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le ministre FRIESEN propose la première lecture du projet de loi 22 — *Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation et modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Act and Amendments to The Statutes and Regulations Act* — dont l'objet a été indiqué.

M. le ministre SCHULER dépose le rapport trimestriel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba visant la période se terminant le 31 décembre 2016, pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2016.

(Document parlementaire n° 16)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. MICHALESKI, M^{me} MARCELINO (Logan), M^{me} la ministre COX ainsi que MM. PIWNIUK et GERRARD font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision et à fournir le reste du financement nécessaire à la construction d'un gymnase à l'école secondaire Kelvin le plus tôt possible.

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à appuyer le programme Quartiers vivants! et les collectivités desservies par les sociétés de revitalisation des quartiers en continuant de fournir un financement de base constant à ces sociétés et en augmentant le financement public destiné à des projets et à des initiatives spécifiques.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la reconnaissance de la valeur des programmes 4-H au Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre FRIESEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier le projet de loi 8 — *Loi de 2017 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2017*.

Le débat se poursuit.

MM. ALLUM et MARTIN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 39

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 16

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger